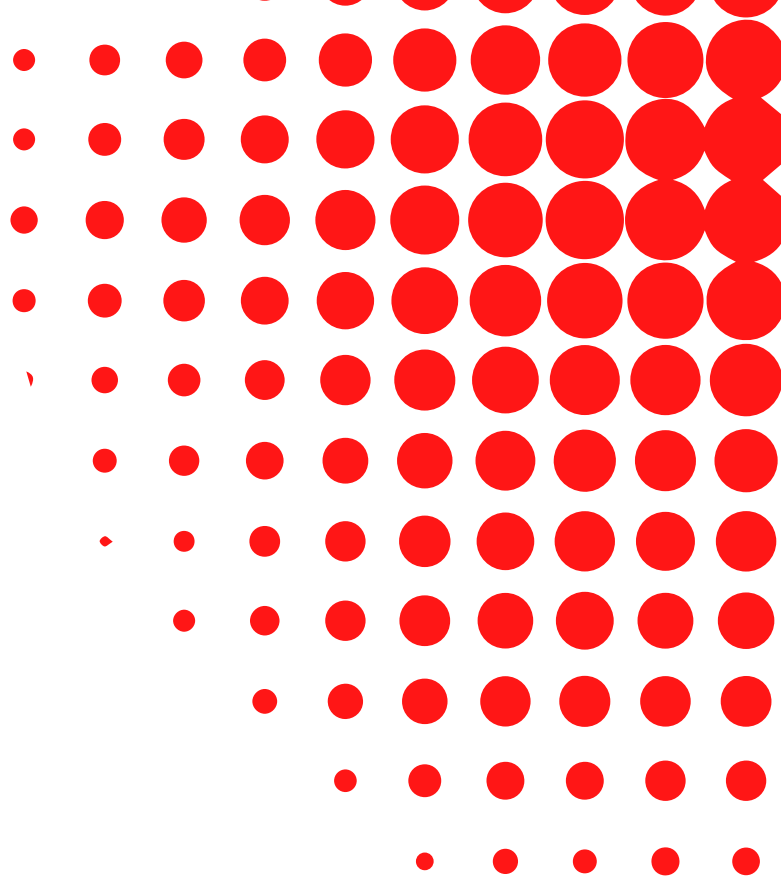
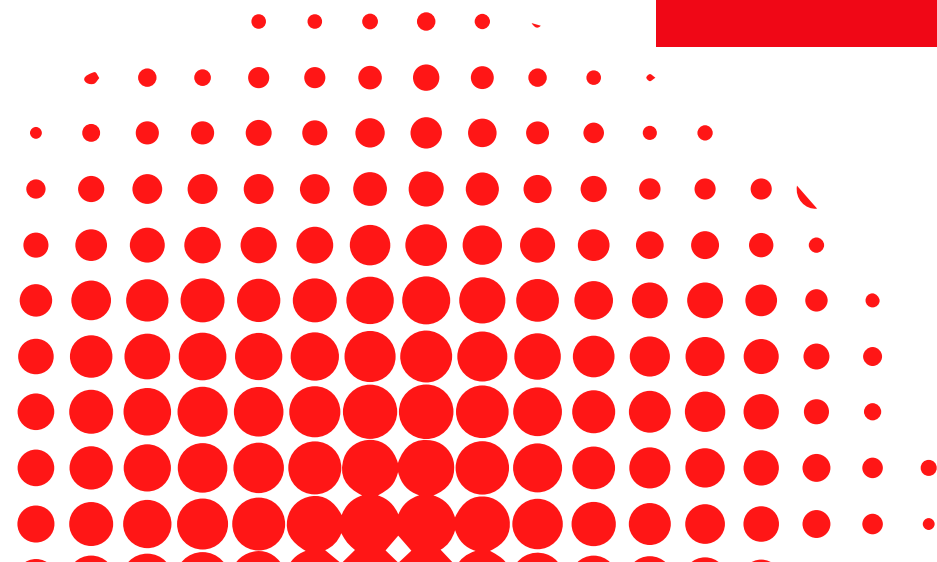


REVUE DE PRESSE



05/12/22



FONCTION PUBLIQUE

PAR BASTIEN SCORDIA

2 décembre 2022, 12:46, mis à jour le 4 décembre 2022, 12:32

Élections professionnelles : plusieurs difficultés déjà recensées autour du vote électronique

Le premier jour des élections professionnelles de la fonction publique, jeudi 1^{er} décembre, a été marqué par plusieurs coups s'agissant du vote électronique. Ce mode de scrutin a même été purement abandonné dans les directions départementales interministérielles. Une situation vivement déplorée par les syndicats, qui craignent des impacts sur la participation.



"Bérézina", "fiasco", "désordre"... Les syndicats ont rivalisé de termes catastrophistes pour critiquer l'organisation du premier jour des élections professionnelles de la fonction publique jeudi 1^{er} décembre, jour d'ouverture du vote dans les seules administrations ayant recours au vote électronique. Le vote à l'urne se tiendra quant à lui jeudi 8 décembre dans le reste de la fonction publique.

L'ouverture du scrutin "électronique" ne s'est pas déroulée sans difficultés, en effet, en particulier dans la fonction publique d'État où cette modalité de vote était généralisée cette année. Plusieurs problèmes de connexion aux plates-formes de vote ont ainsi été recensés dans l'éducation nationale, à Bercy ou à la Culture. Dans les ministères économiques et financiers notamment, l'accès à la plate-forme de vote a même été coupé pendant plusieurs heures, le temps de sa maintenance.

Mais c'est un autre cas qui a surtout retenu l'attention des organisations syndicales et a suscité leur ire : l'abandon pur et simple, et à la dernière minute, du vote électronique pour les opérations de vote des comités sociaux d'administration (CSA) de proximité des directions départementales interministérielles (DDI). Pas moins de 29 000 agents étaient appelés à voter pour ce scrutin.

Listes électorales non fiables

L'abandon de cette solution de vote par le ministère de l'Intérieur fait suite à plusieurs problèmes de fiabilisation des listes électorales, des écarts ayant été constatés entre les listes établies localement et celles qui avaient pu être intégrées dans les solutions informatiques de vote. D'un côté, des agents en fonction n'étaient pas inscrits sur les listes dans certains cas et de l'autre, certains n'auraient pas dû y être inscrits, tels que des agents en retraite ou même des agents décédés.

À lire aussi : [Top départ des élections professionnelles... et premier couac](#)

Face à ce couac, la Place Beauvau a donc finalement décidé de recourir au vote à l'urne le 8 décembre pour les opérations de vote des CSA des DDI. Les autres scrutins dématérialisés au sein des services déconcentrés (pour les CSA ministériels et les commissions administratives paritaires notamment) ont quant à eux été maintenus.

“Notre seule préoccupation, c'est de permettre à tous les agents des DDI de voter”, explique à Acteurs publics la directrice des ressources humaines (DRH) du ministère de l'Intérieur, Laurence Mézin. Malgré un délai serré (moins d'une semaine) pour organiser le vote à l'urne, la DRH promet que tout sera en ordre pour ce scrutin du 8 décembre : “Un énorme travail a déjà été fait par les services locaux sur les listes électorales desquelles nous repartirons, ils disposent aussi déjà des listes de candidatures et ces candidatures ont été affichées, le travail a été fait, capitalisons désormais dessus !” poursuit Laurence Mézin, qui mise également sur le “savoir-faire” des préfetures s'agissant de l'organisation des élections politiques notamment.

Crainte d'une forte abstention

Reste une problématique préoccupante : l'impact sur la mobilisation des électeurs que pourraient avoir ces difficultés autour du vote électronique. Lors des élections professionnelles de la fonction publique de 2018, où la participation était passée pour la première fois sous la barre des 50 %, les syndicats n'avaient pas hésité à cibler les dysfonctionnements du vote électronique pour expliquer une telle baisse de la participation. Des critiques que les représentants du personnel renouvellent aujourd'hui au vu des premiers dysfonctionnements constatés jeudi.

“Ce chaos dans la reprise des listes électorales des DDI décrédibilise ce scrutin, excepté si le choix en urgence d'organiser un vote à l'urne le 8 décembre donne toutes les garanties de sincérité et de fiabilité, souligne Alain Parisot, de l'Unsa. Quoi qu'il en soit, cette déroute a notamment pour conséquence une atteinte à la démocratie sociale et aux droits des agents des DDI à s'exprimer et à être représentés.”

“Les élections de 2018 en pire”

“On a l'impression de revivre les élections de 2018 mais en pire”, a réagi Solidaires Fonction publique en pointant un “démarrage au-delà du chaotique” et, s'agissant plus précisément

des DDI, un *“nauffrage”* du ministère de l'Intérieur. *“L'amateurisme, pour ne pas dire la désinvolture de l'administration, n'est pas de nature à favoriser l'expression des salariés concernés et à lutter contre l'abstention devant un tel désordre”*, a abondé Christian Grolier, de Force ouvrière à propos de ces mêmes élections dans les services déconcentrés.

Pour la CGT, ce *“fiasco annoncé met en lumière la perte de maîtrise des ministères de l'Intérieur et de ceux impactés par les élections professionnelles dans les DDI sur les processus RH”*. La conséquence, selon la centrale de Montreuil, de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, et notamment de la création des secrétariats généraux communs aux préfetures et aux DDI. La Place Beauvau a *“refusé de prêter l'oreille aux alertes”* émises par les syndicats, poursuit la CFDT en *“exige(ant) que tous les moyens soient mobilisés”* pour *“réussir”* les élections professionnelles dans la fonction publique. *“Le droit à la participation est inscrit dans le code général de la fonction publique, la qualité du dialogue social commence donc par la réussite des élections”*, affirme-t-elle.



Home (<https://www.aefinfo.fr/>)| Social / RH (<https://www.aefinfo.fr/depeches/social-rh/>)| Fonction publique (https://www.aefinfo.fr/social-rh/fonction_publicue/)| **Dépêche n°683543**

EN BREF

Chantier sur les rémunérations : pour Stanislas Guerini, l'intéressement n'est pas "tabou"



Le ministre de la Fonction publique Stanislas Guerini avait déjà indiqué devant la commission des Lois de l'Assemblée nationale que les plans d'intéressement n'étaient pas un gros mot. © France info

"Il n'y a aucun tabou. Je veux que l'on puisse récompenser l'engagement, la réussite collective", a indiqué le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, ce 2 décembre 2022 sur *France info*, se disant partisan "des plans d'intéressement dans les entreprises". "Pourquoi la fonction publique ne pourrait pas avoir des plans d'intéressement", s'est-il interrogé, évoquant la possibilité de fixer des objectifs "par exemple sur la réussite du plan de sobriété" et de "jouer sur la rémunération" en cas de réussite collective. De quoi selon lui "redonner du sens" à l'heure ou l'attractivité de la fonction publique "se joue en partie sur la feuille de paie". Stanislas Guerini a déjà évoqué cette piste en octobre à l'Assemblée nationale, piste également défendue par le rapport Peny-Simonpoli (<https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/5/1/517296.pdf>), qui doit servir de base au chantier sur les rémunérations prévu début 2023 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/669354>)).

Financement - Budget (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21298>) Ressources humaines (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://TWITTER.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://twitter.com/AEFSOCIAL_RH))



Home (<https://www.aefinfo.fr/>)| Social / RH (<https://www.aefinfo.fr/depeches/social-rh/>)| Fonction publique (https://www.aefinfo.fr/social-rh/fonction_publicue/)| **Dépêche n°683467**

INSP : une prérentrée sous le signe de la modernisation pour la promotion 2023-2024

Deux jours après les résultats, les candidats admis aux cinq concours d'entrée 2022 de l'INSP ont été accueillis dans les locaux parisiens de l'institut le 1^{er} décembre 2022 pour une journée de pré-rentrée. Une pré-rentrée particulière, puisqu'il s'agit aussi de faire découvrir l'établissement à la promotion 2023-2024, la promotion 100 % INSP. Nouveau nom, nouvelle gouvernance, nouvelles ambitions. Depuis le remplacement de l'ENA par l'INSP, la scolarité et les modalités de recrutement sont en voie de rénovation. Cette promotion sera la dernière à être classée à sa sortie de l'institut.



Cette pré-rentrée a été l'occasion pour les élèves d'interroger l'administration sur le devenir des formations. © Insp Ils étaient un peu moins d'une centaine à se presser en ce 1^{er} décembre dans l'amphithéâtre des locaux parisiens de l'INSP (Institut national du service public) pour leur pré-rentrée, deux jours après la publication des résultats (<https://insp.gouv.fr/actualites/concours-2022-les-resultats-dadmission-sont-publies>) des concours 2022. L'occasion d'un moment d'échange avec l'administration de l'établissement et avec Émilie Piette, la déléguée interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État. "Je vous regarde avec gourmandise", s'amuse cette dernière. Rires dans la salle. La déléguée interministérielle envie cette grande fierté qui remplit les rangs occupés par la première promotion 100 % INSP (1). Elle ajoute : "Ce qui vous rassemble aujourd'hui, c'est le choix du service public et celui de l'intérêt général. Ce qui vous rassemble, c'est aussi votre engagement et la volonté d'un métier qui a du sens".

Mais elle l'assure, si l'heure est à la fierté, les lauréats devront à l'avenir adopter une posture d'humilité, à la fois dans leur apprentissage et, plus tard, dans leur stratégie de management. C'est dans cet objectif qu'ils seront envoyés en stage dans les territoires pour se confronter aux difficultés rencontrées dans différents services et comprendre le rôle de chacun. "Cette expérience vous permettra d'être le plus pertinent possible dans l'exercice de vos futures fonctions", assure la déléguée interministérielle.

Une promotion à 41 % féminine

Depuis le remplacement de l'ENA (École nationale d'administration) par l'Insp (lire sur AEF info

(<https://www.aefinfo.fr/depeche/666754>), l'établissement entend bien faire rayonner une nouvelle image : celle d'une école d'application d'excellence résolument moderne. Premier levier de modernisation : une diversification dans les

recrutements. Avec 41,1 % de femmes, la directrice de l'INSP Maryvonne Le Brignonen se félicite d'accueillir la troisième promotion la plus féminisée depuis 1945. "La deuxième, c'était celle de l'année dernière donc on voit qu'on est sur une tendance qui commence à s'affirmer. On en est très content", se réjouit-elle.

Mais les efforts ne sont cependant pas suffisants, pour Alain Beretz, président des jurys des concours 2022 de l'institut. "Dans le cadre de la réforme, des efforts ont déjà été réalisés et on ne peut que s'en féliciter. Mais cet objectif n'est que partiellement atteint. Le jury a observé une forme d'homogénéité chez les candidats. Il nous semble souhaitable de pérenniser les concours expérimentaux (2), de poursuivre les efforts de diversification déjà en cours, que ce soit sur le plan de la diversité des formations en amont, la diversité des compétences et des origines sociales." Pour le président des jurys, il semble nécessaire de revoir la stratégie de mise en œuvre des classes préparatoires qui doivent contribuer à la formation d'un esprit critique chez les candidats.

Si l'accent est porté sur la modernité de cette nouvelle promotion, comme une concrétisation de la réforme de l'ENA, la formation reste encore hybride dans la forme. "À ce stade des décisions, des arbitrages et des annonces, vous serez la dernière promotion classique. Vous sortirez à l'automne 2024 avec un classement", explique Maryvonne Le Brignonen à des élèves interrogatifs. La directrice se veut donc rassurante. Ce classement si déterminant dans la poursuite de leur carrière de haut fonctionnaire résiste encore un peu. Mais pour la prochaine promotion, qui fera sa rentrée début 2024, il disparaîtra au profit d'une procédure d'affectation visant à assurer un appariement profil/poste (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/681958>)).

(1) Qui a été la première à passer le concours de l'INSP cette année et commencera sa scolarité en janvier 2023.

(2) Docteurs et Talents

Formation (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21308>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://TWITTER.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://twitter.com/AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 683467  3 min de lecture

Par Loïs Dzouz Publiée le 02/12/2022 à 17h51

À LIRE AUSSI

FONCTION PUBLIQUE



Le budget de la « Sécu » définitivement adopté



Elisabeth Borne, entourée de certains de ses ministres, à l'Assemblée nationale, après l'adoption du PLFSS, le 2 décembre. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Mariama Daramé

Les oppositions ont surtout critiqué l'absence de mesures significatives pour parer à la crise de l'hôpital

L'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2023 restera un cas à part dans l'histoire parlementaire de la V^e République. Après cinq 49.3 et l'échec de la sixième motion de censure sur ce texte, défendue cette fois par la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes), vendredi 2 décembre, le budget de la « Sécu » est désormais considéré comme définitivement adopté par le Parlement. « *C'est un texte pour les plus fragiles, un texte pour protéger ceux qui souffrent* », a déclaré la première ministre, Elisabeth Borne, après avoir évoqué des « *moyens massifs pour notre hôpital, des mesures pour les malades du cancer, pour les mères seules, pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes âgées dépendantes* », sous les contestations des députés de la Nupes.

Dans leur volonté de renverser le gouvernement au nom du « *piétinement du Parlement* » et de « *l'urgence de reconstruire l'hôpital public* », les quatre groupes de gauche ont réuni seulement 87 voix – dont 60 de La France insoumise (LFI) –, bien loin de la majorité absolue de 289 voix nécessaire à la censure du gouvernement. Rejetant par principe les suffrages des 89 députés du Rassemblement national (RN) dans son texte, la Nupes n'est pour autant pas parvenue à mobiliser l'ensemble des 148 signataires de cette neuvième motion de censure depuis le début de la législature.

« Rocard, c'est vingt-huit 49.3 »

C'est au terme d'un nouvel affrontement entre oppositions et gouvernement, devenu presque un rituel à l'Assemblée nationale en cet automne budgétaire, qu'Elisabeth Borne a conclu la séance en soulignant qu'« *en trois ans, Michel Rocard [premier ministre socialiste entre 1988 et 1991], c'est vingt-huit 49.3 et cinq motions de censure seulement* », trouvant dans cette comparaison le moyen d'imputer aux oppositions la responsabilité de débats écourtés voire inexistantes. « *Il faut remettre la poule sur l'œuf : sans 49.3, pas de motion de censure* », a appuyé Moetaï Brotherson, député communiste de Polynésie. « *Voulons-nous que les débats continuent à prendre cette tournure ? Voulons-nous donner*

régulièrement le spectacle du déchirement et des débats stériles au sein de cette Assemblée ? », s'est agacée M^{me} Borne.

Avant la prise de parole de la locataire de Matignon, les différents orateurs des groupes d'opposition ont fait part tour à tour de leurs frustrations sur la qualité des discussions parlementaires, mais aussi de leurs désaccords profonds sur le contenu du PLFSS, et même sur la réforme des retraites. Dès 21 h 30, l'élu « insoumis » des Bouches-du-Rhône Manuel Bompard s'est lancé dans une diatribe contre le projet du gouvernement, dont l'arrivée au Parlement est annoncée pour le printemps 2023. « *Contrairement à ce que vous prétendez, vous n'avez pas de soutien populaire ni de mandat populaire pour reporter l'âge de départ à la retraite* », a-t-il asséné.

Une riposte préparée au lendemain de l'interview d'Elisabeth Borne au *Parisien*, dans laquelle la première ministre précise les contours de la réforme des retraites, avec notamment sa mesure la plus controversée : le décalage de l'âge de départ de 62 ans à 65 ans. Le député (RN) de Moselle Laurent Jacobelli a, lui, estimé que cette mesure « *funeste* » et « *injuste* » ne reposait sur « *aucune réalité économique* ».

L'essentiel des critiques s'est néanmoins porté sur l'absence de mesures significatives pour parer à la crise du monde hospitalier. Le député (socialiste) de l'Essonne Jérôme Guedj a dénoncé « *un budget dont le centre de gravité était clairement à Bercy et, hélas, pas suffisamment à Ségur* ». « *Quelles ambitions pour notre service public quand l'hôpital ne peut plus faire face à une épidémie saisonnière courante ?* », a interrogé l'élue (écologiste) du Val-de-Marne Sophie Taillé-Polian. L'adoption de ce budget s'inscrit dans un contexte sanitaire particulièrement difficile, alors que l'agence Santé publique France a sonné l'alarme, vendredi, sur la « *triple épidémie* » simultanée de Covid-19, de grippe et de bronchiolite « *complètement inédite* », qui pèse notamment sur les services pédiatriques.

De leur côté, les professionnels de santé multiplient les mobilisations pour dénoncer la détérioration de leurs conditions de travail, comme les médecins et les biologistes libéraux, qui étaient en grève jeudi et vendredi. Les premiers réclament notamment la revalorisation du tarif de la consultation médicale de base de 25 euros à 50 euros, quand les seconds dénoncent le projet de budget du gouvernement, qui prévoit une baisse des tarifs de leurs examens courants, à hauteur de 250 millions d'euros pour 2023.

Essoufflement institutionnel

La fin de l'examen du budget de la « Sécu » intervient également dans un contexte de tensions exacerbées par les débats lors des niches parlementaires des « insoumis », le 24 novembre, puis du groupe Les Républicains, jeudi 1^{er} décembre. Après le texte sur les personnels soignants non vaccinés de LFI, le gouvernement a été accusé de recourir à l'obstruction parlementaire sur la proposition de loi du député (LR) du Lot Aurélien Pradié, visant à créer une juridiction spécialisée dans les violences intrafamiliales. Elle a finalement été adoptée in extremis la veille à 23 h 58 par 41 voix pour, 40 contre. « *Jamais le 49.3 ni la menace de l'obstruction parlementaire ne nous feront taire* », a prévenu Laurent Jacobelli.

Alors qu'une réflexion est amorcée par la présidence de l'Assemblée nationale pour améliorer l'organisation du travail parlementaire et favoriser la présence en circonscription des députés, l'Hémicycle, aux rangs quasi vides vendredi soir, témoignait de cet essoufflement institutionnel. Le groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (Liot) a ainsi refusé de participer à cette séance tardive, dénonçant « *le recours systématique au 49.3 suivi d'une motion de censure, qui banalise cette procédure* ».

A droite, aucun député LR n'était présent dans l'Hémicycle. Face à ce constat, la locataire de Matignon a invité les parlementaires à « *engager une discussion en transparence sur la manière dont nous pourrions à l'avenir discuter plus longuement du fond des textes* ». D'ici là, Elisabeth Borne, qui en est à son septième 49.3, pourrait bien engager jusqu'à dix fois la responsabilité de son gouvernement d'ici au 16 décembre afin de faire adopter son projet de loi de finances dans les délais constitutionnels.

Réforme des retraites : les syndicats se préparent à l'affrontement 🦅

La concertation sur la réforme des retraites aborde le sujet le plus sensible : celui de la hausse de l'âge légal de départ. Alors que l'exécutif a multiplié les déclarations en fin de semaine dernière, les syndicats se réunissent ce lundi au siège de la FSU. La mobilisation n'est pas encore à l'ordre du jour.



La réunion de lancement de la concertation des partenaires sociaux sur la réforme des retraites, le 5 octobre 2022, au ministère du Travail. (Alain JOCARD/AFP)

Par **Leïla de Comarmond**

Publié le 4 déc. 2022 à 16:34 | Mis à jour le 5 déc. 2022 à 7:18

Depuis le début des concertations sur la réforme des retraites, **le 5 octobre**, « ils ont l'habitude de planter le décor » à chaque nouveau cycle de discussion, note un syndicaliste. Pour l'ouverture de la **troisième et dernière** séquence avant la présentation du projet gouvernemental, autour du 15 décembre, l'exécutif a multiplié les prises de

parole : après celle de la Première ministre jeudi soir, puis celle du ministre du Travail vendredi, le président de la République s'est exprimé samedi. Emmanuel Macron a répété sur TF1 que « travailler plus longtemps » était « le seul levier » pour faire face aux « besoins de financement massifs » qui mettent « le système par répartition en danger ». Une analyse que ne partagent pas, loin s'en faut, les syndicats, qui se préparent à l'affrontement.

Le gouvernement a prudemment reporté à la fin de la concertation ce qui constitue le cœur de sa réforme - et une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Il a bien fait car si tout le monde est en définitive resté autour de la table, les échanges s'annoncent tendus avec les organisations de salariés qui seront reçues chacune en bilatérale entre le 7 et le 9 décembre, rue de Grenelle.

Des points de vue irréconciliables

La Première ministre a pris soin d'insister sur la volonté gouvernementale de « discuter » dans la dernière phase. Mais chacun le sait bien : la CFDT comme la CGT, FO, la CFE-CGC, la FSU et l'UNSA rejettent la possibilité évoquée encore vendredi par Olivier Dussopt d'un relèvement de l'âge légal à 64 ans avec une accélération de la hausse du nombre de trimestres pour bénéficier d'une retraite à taux plein, **envisagée par le Sénat**. Une possibilité qu'exclut la présidente des députés Renaissance Aurore Bergé qui a plaidé dimanche pour le scénario dur, estimant nécessaire de « tenir sur le fait qu'il faut aller jusqu'à 65 ans ».

LIRE AUSSI :

- **Emmanuel Macron tente de reprendre la main sur les réformes**

Les points de vue apparaissent irréconciliables : les organisations de salariés contestent le principe même d'un relèvement de l'âge légal de retraite mais aussi la lecture que fait le gouvernement du dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) concernant les perspectives financières du système de retraite. La question n'est donc pas de savoir si les syndicats vont mobiliser, mais quand.

Risque d'impopularité avant Noël

Le sujet sera bien sûr abordé lors de la réunion intersyndicale qui aura lieu ce lundi en fin de journée au siège de la FSU. Mais une initiative commune avant Noël est exclue pour de nombreuses raisons, dont le risque de l'impopularité d'une telle initiative et la nécessité de rassembler le plus massivement possible, sachant que les directions syndicales et leurs leaders ont largement déjà sillonné la France, à l'occasion notamment des élections dans la fonction publique.

Pas question de confondre vitesse et précipitation. La réunion de ce lundi ne débouchera pas sur une date, mais, en réponse aux expressions de l'exécutif, les syndicats devraient rappeler leur opposition commune au relèvement de l'âge de la retraite et se donner un nouveau rendez-vous à l'annonce de la réforme. C'est alors que devrait être décidée une date de mobilisation qui pourrait se situer autour de la date de présentation du projet en conseil des ministres, prévue tout début janvier.

Leïla de Comarmond